



HAL
open science

Les représentations sociales de l'appareil judiciaire : principes organisateurs, expériences et postures idéologiques

Nicolas Fieulaine, Nikos Kalampalikis, Valérie Haas, Arnaud Béal

► To cite this version:

Nicolas Fieulaine, Nikos Kalampalikis, Valérie Haas, Arnaud Béal. Les représentations sociales de l'appareil judiciaire : principes organisateurs, expériences et postures idéologiques. *Revue Internationale de Psychologie Sociale = International review of social psychology*, 2013, 26 (1), pp.35-59. hal-04797976

HAL Id: hal-04797976

<https://hal.science/hal-04797976v1>

Submitted on 7 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les représentations sociales de l'appareil judiciaire: principes organisateurs, expériences et postures idéologiques

*Social representations of the justice system:
Organizing principles, experiences and ideological positioning*

*Nicolas Fieulaine**
*Nikos Kalampalikis**
*Valérie Haas**
*Arnaud Beal**

Résumé

S'inspirant de la pertinence et de l'originalité de la recherche principes de Robert et Faugeron (1978) sur les représentations sociales de la justice, cet article porte sur l'actualisation de leur instrument de mesure et sur l'évolution diachronique du système représentationnel. Les données recueillies auprès de 263 étudiants à partir du questionnaire actualisé font apparaître des conceptions de la justice organisées autour de trois principes organisateurs (ostracisme, défiance et idéalisation), corrélés aux postures idéologiques (conservatisme, optimisme et pessimisme social) et ancrés dans les niveaux variés d'expériences de la justice. Nos résultats confirment l'intérêt et la validité de l'approche et de l'outil

Abstract

The present article, inspired by the relevance and uniqueness of Robert and Faugeron's initial research (1978) on social representations of justice, focuses on the update of their measurement tool and the exploration of the evolutions of the system of representations 35 years after. After having updated the original questionnaire, data were collected from a sample of 263 university students. The results indicated that social representations of the justice system are structured by three main organizing principles (ostracism, mistrust, idealization), and that these principles correlate with ideological constructs (conservatism, social pessimism) and are anchored in the various levels of justice experience.

Mots-clés

Représentations sociales, justice, expérience, idéologie, questionnaire.

Key-words

Social representations, justice, experience, ideology, questionnaire.

Recherche réalisée avec le soutien et le financement de la Mission de Recherche «Droit et Justice» (convention n° 27.01.22.18).

*University of Lyon (Lyon 2), Social Psychology Research Group (GRePS - EA 4163), 5 Avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron cedex, France.

E-mails : Nicolas.Fieulaine@univ-lyon2.fr ; Nikos.Kalampalikis@univ-lyon2.fr ; Valerie.haas@univ-lyon2.fr ; Arnaud.Beal@univ-lyon2.fr

développé par Robert et Faugeron, et ouvrent différentes perspectives de recherche dans le champ de la psychologie sociale de la justice.

These results confirm the validity of the approach and the tool originally elaborated by Robert and Faugeron, and open various research perspectives in the field.

Les conceptions ordinaires de la justice

Depuis que le problème de la connaissance de la loi s'est posé avec le foisonnement des recherches sur l'opinion publique au sujet de la justice, il est apparu que le savoir quotidien en matière de justice est rudimentaire (Baraquin, 1973; Kourilsky, 1986; Percheron, 1991; Podgórecki, 1973; Robert & Faugeron, 1978, 1980; Scharnitzky & Kalampalikis, 2007), même si l'on peut observer quelques différences qualitatives propres à certaines catégories sociales. Selon Clémence et Doise (1995), les conceptions ordinaires de justice sont largement imprégnées des textes institutionnels, mais sont structurées selon des principes qui reposent surtout sur les normes sociales. S'il existe un lien entre l'expérience judiciaire et l'élévation des connaissances en matière de justice (Greco & Volkmar, 1998), il garde une importance limitée (Robert & Faugeron, 1978). En effet, les connaissances des « usagers » de la justice apparaissent plus précises, mais elles restent généralement parcellaires.

Parmi d'autres, les recherches de Doise et de ses collaborateurs sur les représentations sociales des Droits de l'Homme, tempèrent le constat de méconnaissance de la justice. Elles montrent qu'une connaissance naïve du droit existe en ce qui concerne les Droits de l'Homme et que celle-ci trouve sa source au cœur du savoir formel (Clémence, Doise, De Rosa & Gonzalez, 1995; Clémence & Doise, 1995; Doise, 2001). Il ressort que les représentations qui ne s'intègrent pas dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme sont rares, bien qu'une certaine sélection soit effectuée. Toutefois, on observe des représentations organisées différemment et des modulations et variations parfois considérables à l'intérieur et entre les contextes nationaux, en particulier dans la délimitation des libertés individuelles et du contrôle

étatique (Staerklé, Doise, & Clémence, 1998; Doise, Spini, & Clémence, 1999).

Ces constats concernant les connaissances de la justice nous permettent de déduire que la dimension strictement cognitive des représentations sociales de la justice est limitée et que « ces représentations sont à dominante normative et affective » (Robert & Faugeron, 1978, p. 18); autrement dit, les représentations sociales de la justice s'inscrivent dans des contextes sociaux et des rapports aux autres (Clémence & Doise, 1995). Ainsi, ni la méconnaissance des lois, ni celle de l'appareil pénal ne seraient des moteurs dans la dynamique de structuration des représentations sociales en matière pénale, mais elles n'apparaissent pas pour autant comme des obstacles à leurs élaborations.

Plus encore, les recherches dans le champ des représentations sociales de la justice font apparaître que celles-ci sont profondément marquées par des dimensions et des clivages idéologiques, et que le rapport à la justice, comme valeur ou comme institution, s'enracine dans un rapport au social, à la société, et à ses évolutions (Robert & Faugeron, 1973; Languin, Widmer, Kellerhals, & Robert, 2004). Cet ancrage s'accompagne de différences dans le rapport à la justice, en fonction des expériences de justice, mais également autour de variations positionnelles selon les catégories socio-professionnelles, le sexe, le milieu de vie (urbain vs rural) ou encore le positionnement politique (Robert & Faugeron, 1973). D'une manière générale, ces recherches laissent deviner de véritables zones de tensions au sein des représentations sociales de la justice, opposant confiance et défiance à l'égard de l'appareil judiciaire et de ses fonctions, identifiant des causes individuelles ou situationnelles à la déviance, et attribuant des fonctions plus ou moins punitives à la justice pénale. Comme souligné dès l'origine par Robert et Faugeron (1973), ces différences apparaissent comme les « symptômes » de clivages plus profonds affectant le rapport au social et à son changement, porteurs de conflictualité idéologique.

Qu'en est-il aujourd'hui? Les ruptures et clivages identifiés par les premiers travaux sur les représentations sociales de la justice perdurent-ils? Si oui, sous la même forme ou sous des formes différentes? Difficile à dire à partir de la littérature, tant, en

comparaison à l'essor connu en France durant les années 70, cette analyse des représentations sociales de la justice, ainsi que plus largement l'étude des dimensions psychosociales du rapport à l'institution judiciaire, constitue un champ relativement délaissé (Dubouchet, 2004). Si ces différents travaux offrent un large corpus de connaissances sur les images, croyances, perceptions et attitudes liées à la justice, leurs typologies, ainsi que sur leurs dimensions psychosociales, ils restent à ce jour sans suite ou presque dans le champ de la psychologie sociale. Pourtant, si les variations d'analyses sur ces représentations sociales (typologies descriptives, modèles explicatifs, interprétations compréhensives) témoignent de la nécessité d'une lecture multi-niveaux du phénomène, elles soulignent plus encore l'importance d'une articulation de ces niveaux d'analyse, qui ne peut déboucher sur un état de l'«opinion» à l'égard de la justice, mais davantage sur une exploration de la diversité des rapports entretenus à la justice. Ainsi, nous ancrons notre étude dans ce champ de recherche quelque peu délaissé, avec pour objectif de le réhabiliter et de le poursuivre. Nous nous inspirons en grande partie de la recherche princeps de Robert et Faugeron (1978), tout en prenant en compte certaines enquêtes plus récentes concernant les attitudes liées à la justice (Percheron, 1991 ; Verkuyten, Rood-Pijpers, Elffers, & Hessing, 1993 ; Tostain, 2007), leurs typologies (Languin et al., 2004) ainsi que leurs dimensions psychosociales (Doise & Papastamou, 1987 ; Clémence & Doise, 1995 ; Doise, 2007).

Les représentations sociales de la justice: retour sur une enquête rigoureuse et pertinente

La recherche de Robert et Faugeron (1978) apparaît dans l'histoire de ce champ de recherche comme pionnière et prenant surtout à contre-pied les études faites alors sur l'opinion publique à l'égard de la justice ou d'une partie de la justice. Ils ont engagé une enquête rigoureuse à propos des images que construit le public à l'égard de la justice et plus particulièrement de la justice pénale. Pour cela, et face au vide laissé par les recherches qui la précéderent, ils élaborèrent un véritable arsenal méthodologique et théorique. Leur objectif principal consistait à reconstruire les

différents niveaux d'attitudes à propos de la justice pénale présents dans la population française et à détecter, à partir de ces derniers, les différentes typologies de représentations ayant cours dans la formation sociale, définie à travers des groupes sociaux « pertinents » auxquels les individus interrogés appartiennent. Dans leur approche, ils ont insisté sur la dimension idéologique des représentations attachées à ce qu'ils abordent comme un appareil d'État, tout autant concret qu'idéal, et dont les « symptômes » apparaîtront chez chaque individu en fonction de sa position dans la structure sociale.

Après une première investigation qualitative – faisant émerger, outre les différents aspects du rapport à l'appareil judiciaire, les dimensions de manichéisme et de conformisme, ainsi qu'une distinction entre les discours à tonalité sociologisante et ceux à tonalité individualisante – ils ont élaboré un questionnaire qu'ils ont administré à un échantillon de 1868 personnes représentatif de la population française. Six échelles d'attitudes furent créées, chaque individu se positionnant de manière plus ou moins élevée sur chacune d'entre elles : la résistance au changement, l'adhésion (à l'ordre social), le manichéisme, la satisfaction (image d'une justice indépendante et d'une police ne faisant que son travail), la méfiance (estimant que la justice n'est pas juste et qu'elle a un caractère aléatoire) et la responsabilité du délinquant (qui lie l'idée que les délinquants sont responsables de leurs actes et que la justice les contient pour maintenir l'ordre). Les échelles d'attitude de résistance au changement, de manichéisme et d'acceptation du rôle des institutions répressives sont apparues comme fortement corrélées entre elles, constituant, avec les fonctions attribuées à la justice, une « chaîne conceptuelle » (Robert & Faugeron, 1973, p. 37) propre à décrire les représentations sociales de la justice pénale.

Par l'application de méthodes d'analyse variées (analyses factorielles des correspondances, corrélations...), les auteurs ont mis en évidence une multitude de conceptions idéologiques de la justice pénale observables dans la société française. Ainsi, ils distinguent cinq typologies de représentations sociales, dont certaines contiennent des sous-typologies. Elles s'organisent en deux grands ensembles : l'un qui serait favorable à l'état actuel

des choses, aux institutions judiciaires, à leurs finalités, leur attribuant une fonction de préservation de l'ordre établi et présentant des notes élevées à toutes les échelles. Il serait aussi lié au recours à la causalité interne, à l'idée de responsabilité individuelle et estimerait que l'appareil judiciaire est autonome. L'autre tendance s'organise de manière opposée, présentant des notes basses aux échelles d'attitude: défavorable à ces institutions, souhaitant une transformation ou une modification des structures sociales, cette dernière tendance ayant recours à la causalité sociale et considérant la justice comme structure du pouvoir.

Ces manières de penser la justice pénale et la société plus généralement sont déterminées par plusieurs facteurs. Les typologies de représentations sociales ont pu être expliquées par quatre grandes dimensions relevées par une analyse factorielle globale (appliquées sur les données catégorielles, via une analyse des correspondances expliquant 92.5 % de la variance). Leur analyse a permis de faire ressortir que chaque groupe social «pertinent» ne présente pas une homogénéité idéologique, n'apparaissant pas comme un bloc, en ce qui concerne la justice pénale. Deux conclusions ont été tirées de l'observation de cette gamme de représentations. D'abord, que le système pénal comme objet de représentation est fortement empreint de traditionalisme et de passéisme. Autrement dit, les représentations sociales de la justice sont fortement tournées vers le passé. Elles sont surchargées de «conserves culturelles» et d'«archaïsme» (Robert & Faugeron, 1978, pp. 218-219).

Néanmoins, on observe, de manière minoritaire, de fortes oppositions au sein de cette palette de représentations, l'ensemble étant profondément travaillé et clivé par le facteur global d'évolution. Une brisure dans l'ensemble de la population est alors prégnante, ainsi qu'à l'intérieur de certains groupes sociaux (les ouvriers et les cadres particulièrement). Ce clivage se trouve lié d'une part aux postures idéologiques comme le conformisme, le manichéisme, la résistance au changement, le pessimisme social, tendances dont on trouve les racines dans la définition de la personnalité autoritaire (Adorno, Frenkel-Brunswik, Levinson, & Sanford, 1950), et qui sont largement conceptualisées au travers de ce que de nombreux auteurs en psychologie sociale ont défini

comme le conservatisme (pour une revue, voir Jost, Glaser, Kruglanski, & Sulloway, 2003). Ce lien entre postures idéologiques et les types de représentations sociales de la justice constitue pour Robert et Faugeron une fonction médiatrice entre les groupes sociaux et leurs représentations de la justice (Robert & Faugeron, 1978, p. 211).

Ensuite, les typologies de représentations de la justice se trouvent liées à un « ordonnancement », fonction de « l'implication (...), de la distance entre chaque groupe social pertinent et l'objet de représentation » (ibid., p. 213). Ils mettent ainsi en évidence les variations dans les types de représentations selon que les individus interrogés sont ou pas « clients » de l'institution judiciaire (ibid., p. 173). De ces ancrages et clivages, les auteurs tirent la conclusion que, s'agissant des représentations sociales de la justice, « nous obtenons un cliché largement surchargé d'anciens, mais déjà travaillé par des mouvements profonds » (1980, p. 166).

Au-delà de leur permettre d'explorer les représentations sociales de la justice, d'en deviner les soubassements idéologiques, d'y relever les lignes de fracture qui les opposaient les unes aux autres, cette recherche a conduit les auteurs à aborder l'évolution potentielle des mentalités qui se profilait. Ils envisageaient ainsi un durcissement des contradictions et une augmentation des clivages idéologiques que les profondes brisures au sein des représentations sociales rendaient possibles, conduisant potentiellement à une délégitimation de la justice pénale (1978, p. 218). Ils soulignaient dans ce cadre une « décrépitude idéologique fragilisante », qui risquait de pousser à son extrême l'opposition entre les formes préventives (rappel aux valeurs) et répressives (punitivité) du contrôle social.

La richesse de cette étude et la dimension prospective des constats établis laissaient présager qu'une suite lui serait donnée posant les bases solides d'un véritable champ d'études. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. D'une part, la majeure partie des recherches qui suivirent (largement commanditées et sélectionnées par le Ministère de la Justice) réintégra nombre de défauts des travaux sur l'opinion publique qui la précédèrent. D'autre part, si ce champ n'a pas été entièrement délaissé et que certains chercheurs ont entrepris des investigations sur les repré-

sentations sociales de la justice pénale en étudiant, par exemple, les attitudes vis-à-vis de la loi et de la justice (Percheron, 1991), les motivations à punir (Tostain, 2007), les conceptions de la sanction pénale (Languin et al., 2004), ou encore les raisons pour respecter ou pour violer les règles de droit (Verkuyten et al., 1993) ou encore celles de la loi (Levin-Rozalis, 2007), la majorité de ces travaux, généralement situés dans le champ de la sociologie ou du *sentencing*, se démarquent trop du travail de Robert et Faugeron pour en constituer une actualisation favorable à la réhabilitation de ce champ de recherche en psychologie sociale.

Objectifs de l'étude

En conséquence, l'objectif général de cette étude a été de réinvestir ce champ dans une approche reprenant l'articulation féconde réalisée à l'époque par Robert et Faugeron entre analyse de la structure des représentations sociales, exploration de leurs liens aux postures idéologiques et étude de leurs variations positionnelles. Ce réinvestissement ne se veut pas comparatif au sens strict du terme, c'est-à-dire par analogie ou par homologie, mais davantage au sens de la confrontation et de la mise en parallèle, actions qui comportent nécessairement une dimension herméneutique (voir Maisonneuve, 1978; Vigour, 2005). Ainsi, il s'agissait, après réactualisation de l'outil de recueil élaboré, 1) de mettre en évidence les principes générateurs de prise de position à l'égard de l'institution judiciaire et les mettre ainsi en regard des typologies établies dans l'étude princeps, 2) d'étudier comment s'actualisent, 35 ans après, les clivages mis en évidence à l'époque, 3) d'analyser comment les représentations de la justice se trouvent liées aux postures idéologiques telles que le conservatisme ou le pessimisme social, et enfin 4) d'explorer les variations dans ces prises de position en fonction de l'expérience de l'institution judiciaire.

Méthode

Analyse et réactualisation de l'outil d'enquête

Dans ce but, une première étape demandait à analyser et à réactualiser le cas échéant l'outil méthodologique quantitatif initial. Il a fallu ainsi saisir la façon dont il avait été conçu, pour tenter d'établir les liens (parfois difficiles à saisir) entre les échelles d'attitude et les items constituant le questionnaire. Nous avons procédé à la manière d'une analyse thématique de contenu, utilisée par exemple dans les analyses de discours, en classant chacune des questions par type d'attitude. En gardant l'esprit du questionnaire original, nous en avons donc reconstitué un nouveau. Les questions, chacune correspondant à des échelles d'attitudes, ont été triées en fonction de leur pertinence au regard de l'évolution sociale et langagière. Certaines d'entre elles ont été reformulées (en raison de leur aspect historiquement marqué, par exemple «*ce qui est ennuyeux, c'est que les juges sont presque tous des bourgeois*», reformulé «*un des problèmes de la justice est que les juges sont presque tous issus d'un milieu aisé*»), alors que d'autres ont été écartées (par exemple, la position à l'égard du travail des femmes comme indicateur du rapport au changement) et certaines ajoutées, plus en phase avec la justice telle qu'elle se présente dans nos sociétés aujourd'hui (par exemple l'item abordant la «*tolérance zéro*»).

Au final, le questionnaire était composé au total de 73 items abordant les fonctions de la justice, la punitivité, la confiance ou la défiance à l'égard de l'institution judiciaire, l'équité dans les décisions et le fonctionnement de la justice et le manichéisme dans la perception des «clients» de la justice (voir Robert & Faugeron, 1978), dont 49 échelles d'attitudes (de type Likert en quatre points, de *tout à fait d'accord à pas du tout d'accord*) et 9 items à choix multiples. Une série de 8 items était destinée à évaluer les tendances idéologiques plus générales, telles que la résistance au changement («*Quand on essaie de trop changer les choses, en général elles vont plus mal après qu'avant*»), le pessimisme («*Il n'y a pas de raison d'être optimiste quant à la façon dont la société évolue actuellement*») et l'optimisme social («*Actuellement la société va dans le bon sens*»). La dernière

partie du questionnaire était consacrée, outre à des renseignements concernant les types de productions d'informations et/ou culturelles consommées et les traditionnelles positions sociodémographiques, à une série de questions sur l'expérience de justice, dans l'objectif de comprendre et d'interroger les relations qui peuvent exister entre les expériences passées de justice et les représentations sociales de la justice (expériences directes et indirectes de la justice).

Population et données recueillies

Une fois réactualisé et mis en forme, le questionnaire ainsi créé a été pré-testé auprès d'un échantillon d'une trentaine d'étudiants, afin de vérifier son ergonomie, le caractère compréhensible des

TABLEAU 1:
Récapitulatif des
caractéristiques de
l'échantillon interrogé.

Variable	Total	Hommes	Femmes
Effectifs (N. %)	263	45 (17%)	218 (83%)
Age (M. SD)	20.27 (3.10)	20.8 (2.64)	20.15 (3.18)
Niveau d'étude (%)			
1 ^{re} année	65.6	44.4	70
2 ^e année	14.5	11.1	15.2
3 ^e année	19.9	44.5	14.8
Expérience de la justice (%)			
Non	87	80	88.4
1 fois	8.5	6.7	8.8
Plusieurs fois	4.6	7.3	2.8
Expérience de la justice dans l'entourage (%)			
Non	35	22.8	37.5
1 fois	32	34	31.5
Plusieurs fois	33	43.2	31
Assisté à un procès			
Oui	29.2	31.1	28.9
Non	70.8	68.9	71.1
Contact police			
Aucun	48.3	22.2	53.7
Au moins 1	51.7	77.8	46.3
Sources d'information sur la justice (%)			
Médias	80.6	77.7	81.2
Livres	23.6	28.8	22.5
Expérience personnelle	25	35.5	23.8
Expérience entourage	49.5	42.2	50.9
Internet	7.6	13.3	6.4

questions posées, et d'évaluer le temps nécessaire à son remplissage. Quelques modifications mineures sont apparues nécessaires pour parvenir à une forme finale satisfaisante. Le questionnaire a ensuite été proposé à des étudiants de différentes filières de sciences humaines et sociales d'une grande université française en passations collectives lors de cours ou individuelles, lors de passations réalisées aléatoirement sur le campus. Le questionnaire était proposé comme portant sur «*les opinions liées à la Justice*», et son remplissage était souligné comme étant volontaire, anonyme et confidentiel. L'échantillon final est composé de 263 sujets, avec une moyenne d'âge de 20.3 ans. Le Tableau 1 récapitule les principales caractéristiques de l'échantillon, pour les hommes et les femmes.

Majoritairement féminin, principalement inscrit en première année à l'Université, n'ayant que très minoritairement une expérience directe de la justice, mais disposant d'informations sur elle via les médias et les proches, le profil de l'échantillon interrogé correspond à ce qui peut être attendu sans surprise dans une population d'étudiants.

Résultats

Principes organisateurs des représentations sociales de la justice

A défaut d'être comparables avec celles obtenues par Robert et Faugeron, les données recueillies nous ont permis d'explorer, presque 35 ans plus tard, comment se structurent, s'opposent et se modulent les représentations sociales de la justice dans un échantillon d'étudiants. Les analyses menées sur les données recueillies cherchaient à répondre aux objectifs majeurs qui guident ce travail : la recherche de principes organisateurs des représentations sociales de la justice dans cet échantillon et l'étude des clivages tels que ceux observés par Robert et Faugeron ; l'analyse des liens établis entre représentations et postures idéologiques ; l'exploration des liens entre représentations et expériences de justice. Trois niveaux de lecture ont guidé le choix des analyses réalisées : afin d'étudier les principes organisateurs autour desquels se structurent les représentations de la

justice, nous avons procédé à une analyse factorielle en composantes principales (Doise, Clémence, & Lorenzi-Cioldi, 1992) sur l'ensemble des items relatifs à la justice dont le format de réponse était adapté (échelles de type Likert). Ce type d'analyse, destiné à permettre la mise en évidence des principes d'organisation des variations individuelles, nous semblait davantage adapté qu'une analyse typologique d'une part à la définition que donnaient Robert et Faugeron du statut des réponses aux questions comme «symptômes» analysés «afin de découvrir les différentes sortes de représentations collectives de l'objet» (p. 140), et d'autre part à leur souci de «se fonder sur des gradients d'accord pour isoler le(s) facteur(s) latent(s) qui organisent les réponses» (p. 121). L'ensemble des 49 items concernant la justice ont donc été entrés dans l'analyse, et concerne donc tout autant l'indépendance et l'équité de la justice, son caractère fiable ou bien aveugle, les causes et remèdes à la délinquance et au crime, ou encore les rapports entre la justice et l'État. Après sélection des items en se basant sur le critère des communalités, l'analyse factorielle réalisée sur les réponses à 28 items ($KMO = .96$) a fait apparaître 3 facteurs, expliquant au total 39.35 % de la variance (Test de Cattell). Les résultats de cette analyse sont récapitulés dans le Tableau 2.

On voit émerger trois facteurs cohérents, signalant des principes organisateurs des représentations de la justice qui rejoignent sous certains aspects les typologies mises en évidence par Robert et Faugeron (1978), mais également pour une part les observations de Languin et al. (2004).

Le premier facteur, le plus important en termes de variance expliquée, rassemble des items liés à une conception ostraciste et punitive de la Justice. Le maintien de l'ordre, la mise à l'écart des personnes jugées dangereuses, et la prédominance d'une étio-logie personnaliste de la délinquance apparaissent ensemble au sein d'un facteur qui s'accompagne d'une certaine confiance dans la fonction de la justice (punir et isoler les individus dangereux), même si son fonctionnement peut être jugé trop indulgent. Ce facteur rassemble les items liés aux attitudes de manichéisme et de responsabilisation, dans le versant positif.

Items	Facteur 1 <i>Ostracisme Punitivité</i>	Facteur 2 <i>Méfiance Retraitisme</i>	Facteur 3 <i>Idéalisation Confiance</i>	M	ÉT
La justice n'est pas assez sévère avec ceux qui entravent la loi	.679	.219	.037	2.55	0.82
Même après avoir purgé leur peine de prison certaines personnes doivent rester enfermées	.649	.045	.104	2.56	1.09
Quand on sait que quelqu'un est coupable, ce n'est pas la peine de lui donner un avocat	.670	-.165	-.019	1.58	0.74
La «tolérance zéro» est une solution adaptée au problème de la délinquance	.640	.158	.144	1.93	0.93
On devrait remettre la peine de mort pour certains types de délits	.614	-.021	-.205	1.67	1.1
La plupart de nos problèmes seraient réglés si nous pouvions mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux	.622	-.065	-.047	1.74	0.78
Quand un mineur commet un délit, il doit être jugé de la même manière qu'un adulte	.580	.122	-.058	1.94	0.84
Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens, on sait à qui on a à faire	.625	.060	.162	2.1	1.58
Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il n'avait qu'à pas le faire	.604	.030	.282	2.78	0.82
Je ne comprends pas qu'un avocat puisse défendre quelqu'un qui serait coupable	.564	-.243	-.051	1.98	0.9
Quelqu'un qui veut rester dans le droit chemin peut toujours y arriver	.575	.033	.176	2.97	0.85
Il y a des enfants, quelle que soit l'éducation qu'on leur donne, il n'y a rien à faire, ils ont mauvais fond	.511	-.131	.109	1.51	0.79
Quelles que soient ses opinions, un citoyen doit respecter les choix de son pays	.528	.202	.024	2.64	0.98
S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi	.479	.073	.267	3.16	0.91
Dans une affaire judiciaire dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits	-.062	-.554	-.076	2.21	0.79

TABLEAU 2:
Résultats de l'analyse en composantes principales (saturations, moyennes, écarts types).

Items	Facteur 1 <i>Ostracisme Punitivité</i>	Facteur 2 <i>Méfiance Retraitisme</i>	Facteur 3 <i>Idéalisation Confiance</i>	M	ÉT
Ceux qui sont au pouvoir n'ont jamais eu de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait	-.055	-.607	-.114	3.1	0.76
La justice pénale est l'instrument des personnes au pouvoir	-.025	-.658	-.143	2.7	0.76
Un des problèmes de la justice, c'est que les juges sont presque tous issus d'un milieu aisé	-.164	-.630	-.097	2.49	0.84
En fait, les avocats sont de mêche avec les juges	.024	-.557	-.100	1.78	0.62
Pour de nombreux juges, juger devient une routine	-.025	-.636	-.147	2.78	0.81
En fonction de l'humeur du juge on ne sera pas jugé pareil	-.019	-.562	-.256	2.54	0.85
Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux	.118	-.451	.068	2.71	0.71
Les erreurs judiciaires sont exceptionnelles	.033	.003	.652	2.3	0.71
Les citoyens sont égaux devant la justice	.170	.339	.545	2.09	0.89
En général, les juges rendent des jugements équitables	.074	.112	.666	2.55	0.64
En général, les décisions de justice sont impartiales	.006	.078	.642	2.5	0.71
De nos jours la justice est proche des citoyens	.229	.163	.536	2.12	0.83
La justice est indépendante du gouvernement	-.038	.308	.547	2.19	0.81
Valeur Propre	5.678	3.680	1.661		
Variance expliquée	20.280	13.141	5.931		

Le second facteur dénote une attitude de défiance à l'égard de la justice, ainsi que des pratiques d'évitement. Fondée sur un arbitraire de l'institution généré par l'aléatoire des décisions des juges ou des avocats, par les liens existant entre pouvoir politique et judiciaire et par le milieu dont sont issus les juges, cette méfiance met en cause les fondements de la justice, et réfute autant sa fonction que son fonctionnement. Ce facteur indique une attitude proche du «retraitisme» proposé par Robert et Faugeron pour désigner un évitement et une prise de distance à l'égard des institutions et des pratiques participant à leur régulation.

Le troisième facteur apparaît comme tout le contraire du précédent. Idéalisée, la justice est considérée comme fiable et équitable,

comme ayant un langage clair et étant proche des citoyens, comme indépendante et efficace dans sa fonction. Ainsi perçue, la justice n'effraie pas, paraît à même d'autoriser les recours, et semble même avoir connu des évolutions positives. Le registre de l'idéalisation est très marqué, et c'est la confiance qui domine le rapport à l'institution, confiance qui conduit les innocents à ne rien redouter d'elle.

Postures idéologiques et représentations de la justice

Si ces trois facteurs apparaissent aisés à interpréter, il n'en reste pas moins qu'ils n'informent en eux-mêmes que sur les co-variations qui les affectent, c'est-à-dire sur l'interdépendance «interne» d'un ensemble de significations. Afin de déterminer l'ancrage idéologique de ces prises de position relatives à l'appareil judiciaire, la deuxième étape de nos analyses a consisté à mettre en lien les facteurs issus de l'analyse et les postures idéologiques, telles qu'elles sont opérationnalisées dans le questionnaire. Les items se centrent sur l'attitude à l'égard du changement social, et concernent principalement le rapport à l'évolution autour de deux dimensions: la résistance au changement et l'optimisme/pessimisme à l'égard de l'évolution sociale, aspects centraux du conservatisme (Jost et al., 2003). Les items et leurs corrélations sont présentés au Tableau 3.

Conformément aux principes ayant guidé la construction des items originaux, on observe de fortes corrélations entre les items visant la même dimension d'attitude. Outre le fait que leurs contenus renvoient à des aspects différents du rapport au changement (nostalgie, traditionalisme, crainte, pessimisme, optimisme), le niveau de ces corrélations ne permet pas de les rassembler dans des indicateurs composites; nous avons donc calculé les corrélations entre les scores aux items un à un et les scores individuels sur les facteurs mis en évidence. L'usage des scores factoriels, dans le cadre de facteurs univoques, permet de relier directement les items d'attitudes à un score qui représente un principe organisateur tenant compte de l'interdépendance de l'ensemble des items. Les résultats confirment les liens étroits et significatifs que ces construits entretiennent entre eux (voir Tableau 4). On constate ainsi, conformément aux observations de

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

Attitude	Items	5	9	10	3	6	8	M	ET
Résistance au changement	1- Autrefois, c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité	.606***	.337***	.316***	.208**	-.172**	-.260**	2.28	0.88
	5- La société doit réapprendre les valeurs traditionnelles aux nouvelles générations	1.000	.381***	.335***	.198**	-.123 ^t	-.106	2.61	0.90
Pessimisme	9- Quand on essaie de trop changer les choses, en général elles vont plus mal après qu'avant	1.000	1.000	.599***	.331***	.003	-.021	2.22	0.83
	10- Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr			1.000	.165*	.087	-.041	1.97	0.89
Optimisme	3- Il n'y a pas de raison d'être optimiste quant à la façon dont la société évolue actuellement				1.000	-.420***	-.368***	2.87	0.84
	6- Actuellement la société va dans le bon sens					1.000	.615***	1.71	0.60
	8- L'avenir sera moins sombre qu'aujourd'hui						1.000	1.84	0.69

TABLEAU 3: Rapports à l'évolution sociale (corrélations, N=263)

Note : ^t $p < .10$; * $p \leq .05$; ** $p \leq .01$; *** $p \leq .001$

Robert et Faugeron, que le facteur marqué par l'ostracisme et la punitivité est positivement lié à une attitude de résistance au changement, d'attachement aux valeurs traditionnelles et de pessimisme quant à l'évolution sociale.

Les attitudes de résistance au changement et d'optimisme ne sont en revanche pas (ou peu) liées aux autres facteurs, indiquant

Attitudes	Items	Facteur 1 <i>Ostracisme Punitivité</i>	Facteur 2 <i>Méfiance Retraitisme</i>	Facteur 3 <i>Idéalisation Confiance</i>
Résistance au change- ment	Autrefois, c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité	.492***	-.007	-.026
	La société doit réapprendre les valeurs traditionnelles aux nouvelles générations	.563***	-.045	.053
	Quand on essaie de trop changer les choses, en général elles vont plus mal après qu'avant	.429***	.067	.010
	Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr	.482***	.064	.011
Pessimisme	Il n'y a pas de raison d'être optimiste quant à la façon dont la société évolue actuellement	.217***	.188**	-.148*
Optimisme	Actuellement la société va dans le bon sens	.054	.154**	.268***
	L'avenir sera moins sombre qu'aujourd'hui	.024	.121	.288***

TABLEAU 4 : Attitudes idéologiques et représentations de la justice (corrélations, $N=263$).

Note : * $p \leq .05$; ** $p \leq .01$; *** $p \leq .001$

un ancrage variable selon les dimensions du rapport à la justice, ce que confirme l'étude des corrélations entre attitudes de pessimisme/optimisme et scores aux facteurs. On observe ainsi que le facteur 2 est positivement lié à une attitude pessimiste quant à l'évolution sociale, et négativement à l'optimisme, ce qui est l'exact inverse pour le facteur 3. En ce sens, la méfiance à l'égard de l'institution judiciaire et son évitement sont rattachés à un pessimisme social, alors que la confiance et l'idéalisation de la justice sont davantage liées à l'optimisme quant à l'évolution de la société et à l'égard de l'avenir en général.

Expériences et représentations de la justice

Après avoir étudié les liens existants entre représentations de la justice et attitudes à l'égard de l'ordre et du changement social, nous avons voulu explorer les éventuelles variations dans les conceptions de la justice en fonction de l'expérience, directe et indirecte, que les personnes interrogées ont déclaré avoir eu de la justice, en utilisant des ANOVAs appliquées aux scores factoriels. Le Tableau 5 récapitule les résultats obtenus sur plusieurs de ces questions.

TABLEAU 5 :
Expériences et
représentations de la
justice (ANOVAs)

Items	Ostracisme	Défiance	Idéalisation	Effectifs
Expérience de la justice dans l'entourage				
Non	0.081	0.079	0.252	90
1 fois	0.094	0.143	0.018	82
Plusieurs fois	-0.222	-0.214	-0.244	85
F (2, 254)	2.77*	3.11*	5.77**	
Assisté à un procès				
Oui	-0.131	-0.027	-0.231	77
Non	0.054	0.011	0.096	186
F (1, 261)	1.86	0.77	5.83**	
Contact avec la justice				
Aucun	0.096	0.151	0.113	182
Au moins 1	-0.216	-0.340	-0.255	81
F (1, 261)	5.56**	14.26***	7.79**	
Contact police				
Aucune	0.170	0.071	0.231	126
Au moins 1	-0.161**	-0.086	-0.217***	135
F (1, 259)	7.29**	1.64	13.61***	

Note: * $p \leq .05$; ** $p \leq .01$; *** $p \leq .001$

Malgré un échantillon n'en ayant qu'une faible expérience, des variations dans les conceptions de la justice apparaissent. Ainsi, d'une manière générale, les répondants ayant eu un contact, direct ou indirect, avec la justice, quelle que soit la nature de ce dernier, rejettent davantage les conceptions ostracistes et idéalistes. Par ailleurs, on constate que ce type de contact entraîne une plus grande défiance, lorsqu'il s'agit d'une expérience vécue par l'entourage, ou bien d'un contact direct autre que le fait d'assister à un procès.

Discussion

Deux objectifs majeurs ont guidé notre volonté de réactualiser et d'appliquer à une population accessible le questionnaire élaboré par Robert et Faugeron en 1978. D'une part, il s'agissait d'établir la validité de l'instrument pour étudier, dans un contexte social et historique différent, les représentations sociales de la justice et leurs liens aux postures idéologiques et aux expériences de justice. D'autre part, nous voulions explorer les continuités et les évolutions que le système de représentations sociales de l'appareil judiciaire a connues durant cette période. Il nous semble que les résultats obtenus, sur un échantillon d'étudiants en sciences humaines et sociales, donnent des indications encourageantes pour poursuivre dans cette voie.

Le questionnaire réactualisé apparaît adapté et valide dans le contexte actuel. Au-delà de sa validité «faciale», les résultats obtenus démontrent la capacité de cet outil quantitatif à saisir de manière cohérente les principes sous-jacents aux prises de position relatives à l'appareil judiciaire. Organisées autour de trois facteurs clairs (ostracisme, défiance et idéalisation), les conceptions de la justice mises au jour rejoignent sur de nombreux points les observations de recherches précédentes (Languin et al., 2004). De plus, ces conceptions apparaissent liées à des attitudes plus larges, qui concernent le rapport au changement social, que cela soit dans le sens du refus ou de l'adhésion à ce changement, ou bien de l'issue et du sens de l'évolution, dans une perspective pessimiste et optimiste. Ancrées dans cette généralité du rapport au social, ces conceptions ne s'en trouvent pas moins liées à des prises de position concernant la justice telle

qu'elle est et telle qu'elle se fait. Les fonctions de la justice, les finalités de la peine, les causes de la délinquance ou les origines de la criminalité sont autant de notions «proximales» qui apparaissent interdépendantes aux conceptions de la justice. Les expériences de justice dont témoignent les personnes interrogées engagent des rapports différenciés à la justice, dans le sens de conceptions moins ostracistes et idéalistes, mais également en alimentant la défiance, et potentiellement une attitude de retrait et d'évitement. Ce constat est d'autant plus notable que les expériences de justice considérées sont pour une large part indirectes, mais signalent l'ancrage des représentations sociales dans les expériences quotidiennes transmises et partagées par la communication sociale.

Notre recherche confirme ainsi un des principes de base de l'étude des représentations sociales (Moscovici, 1993), à savoir que ces dernières ne sont pas uniquement ou exclusivement fondées sur les choses et les situations dont elles parlent, mais sur les communications à propos de ces choses et de ces situations. Cette confirmation a toute son importance lorsqu'on s'intéresse au partage social des représentations. Elle indique qu'elles sont partagées socialement avant d'être saisies individuellement, ce qui est certainement le cas de celles relatives à l'appareil judiciaire. Toutefois, nos résultats le montrent, le contact avec la justice vient alimenter, orienter, influencer l'organisation du champ de représentation. Il devient expérience dans la mesure où son partage implique l'usage de cadres de signification culturellement accessibles et pertinents qui, à leur tour, vont modeler, constituer le rapport direct ou indirect à la justice pour le transformer en expérience sociale (Jodelet, 2006).

De plus, on constate que les représentations sociales de la justice non seulement rejoignent dans leur structure la «trilogie» observée dans l'étude des représentations de la sanction pénale, mais font apparaître un lien similaire aux postures idéologiques liées au changement social (Languin et al., 2004). Ce lien entre des conceptions ostracistes et des postures idéologiques apparaît cohérent aux définitions récentes du «conservatisme», d'une part dans ce que la conception ostraciste suggère de tendance à la «justification du système», et d'autre part dans son ancrage

profond dans le rapport au changement social dans le sens d'une polarité idéo-affective pessimiste et d'une résistance au changement (Jost et al., 2003). Ces constats soulignent également l'intérêt d'une approche du rapport quotidien à la justice sous l'angle des représentations sociales, en lien avec les postures idéologiques et les expériences, pour comprendre comment ces représentations ont une apparence à la fois consensuelle et paradoxale, reposant sur un fond commun à partir duquel les individus se positionnent (Doise, 2001; Languin et al., 2004; Levin-Rozalis, 2007; Robert & Faugeron, 1978; Verkuyten, Rood-Pijpers, Elffers, & Hessing, 1993). Ce fond commun apparaît toujours marqué par le conservatisme social et l'ostracisme, mais encore travaillé par les contradictions déjà identifiées en 1978. Ces contradictions entre défiance et idéalisme restent profondément ancrées dans les postures idéologiques relatives au changement social, postures que Robert et Faugeron considéraient comme médiatrices du lien entre structure sociale et types de représentations.

Ces résultats permettent de tracer des pistes concernant ce qui relevait, au temps de Robert et Faugeron, de l'exercice de prospective. Avec les limites inhérentes aux différences d'échantillon et de méthodes d'analyse, nous constatons bien que le clivage dans les représentations s'est maintenu, voire renforcé. La «délégitimation» de la justice pénale, incarnation pour le sens commun de l'appareil judiciaire lui-même, concrétisation institutionnelle de la valeur justice, tiraillée entre ses fonctions préventives et répressives, d'opérateur idéologique et juridique, est bien présente dans les résultats observés. Comme en 1978, l'ostracisme et l'idéalisme représentent deux horizons d'attente, forcément insatisfaits, vis-à-vis de la justice. Des analyses complémentaires laissent d'ailleurs apparaître que dans l'échantillon, l'adhésion à ces représentations de la justice entraîne le plus grand décalage entre ce qui est attendu et ce qui est constaté des fonctions de la justice.

On retrouve également le lien étroit qui ancre ces représentations dans le rapport à l'évolution sociale. Si ostracisme et idéalisme peuvent être, suivant Robert et Faugeron, les deux facettes d'une même opération de masquage idéologique, on

voit bien ici que leurs soubassements idéologiques sont opposés. Résistance au changement et pessimisme pour l'un (qu'il partage avec la défiance), optimisme pour l'autre, ces deux logiques ont ceci de différent qu'elles engagent un rapport tout différent à l'avenir. Ce qui laisse à penser que, outre ces attitudes relativement classiques dans le champ de la psychologie sociale, mais dont les contenus et les effets sont dans ce contexte à approfondir, la dimension temporelle de la projection dans un certain avenir social joue un rôle peut-être encore passé assez inaperçu.

Les recherches futures, facilitées par la validation d'un questionnaire adapté et apte à être utilisé auprès de publics variés, pourront ainsi se développer au moins dans trois directions complémentaires. D'une part, quelles sont les expressions singulières de ce clivage dans les représentations? Quels liens entretiennent-elles aux vécus et aux pratiques de la justice? D'autre part, quel rôle joue l'instabilité sociale, source de changement incertain, à qui Robert et Faugeron attribuent une grande partie de la crispation idéologique qu'ils observent et que l'on retrouve ici? Comment analyser cette fragilisation du rapport de connaissance à la justice, mais aussi au droit, et peut-être même au social tout entier? Quel rôle jouent les perspectives temporelles dans ces attitudes vis-à-vis des évolutions sociales, mais aussi dans le rapport à la justice, à ses fonctions? Enfin, considérant que les représentations sociales de la justice peuvent intervenir comme des médiateurs dans les liens entre les expériences de justice et l'action en justice (Levin-Rozalis, 2007), un enjeu particulièrement critique réside dans la compréhension des mécanismes psychosociaux qui conduisent un justiciable à porter, ou pas, en justice les conflits ou les injustices dont il peut faire l'expérience. Autant de questions qui nécessitent de réintroduire ce champ de recherche au cœur des préoccupations de la psychologie sociale.

Références

Adorno, T., Frenkel-Brunswick, E., Levinson, D., & Sanford, R. N. (1950). *The authoritarian personality*. New York: Harper.

Baraquin, Y. (1979). *Les Français et la justice civile. Enquête psycho-sociologique auprès des justiciables*. Paris: La Documentation française.

Clémence, A., & Doise, W. (1995). La représentation sociale de la justice: une approche des droits dans la pensée ordinaire. *L'Année Sociologique*, 45, 371-400.

Clémence, A., Doise, W., De Rosa, A., & Gonzalez, L. (1995). La représentation sociale des droits de l'homme: une recherche internationale sur l'étendue et les limites de l'universalité. *Journal International de Psychologie*, 30(2), 181-212.

Doise, W. (1989). Cognitions et représentations sociales: l'approche génétique. In D. Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales*. Paris: Presses Universitaires de France.

Doise, W. (2001). *Droits de l'homme et force des idées*. Paris: Presses Universitaires de France.

Doise, W. (2007). Psychologie sociale et normes de justice. *Bulletin de Psychologie*, 60(5), 389-396.

Doise, W., Clémence, A., & Lorenzi-Cioldi, F. (1992). *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.

Doise, W., & Papastamou, S. (1987). Représentations sociales des causes de la délinquance: croyances générales et cas concrets. *Déviance & Société*, 11, 153-162.

Doise, W., Spini, D., & Clémence, A. (1999). Human rights studied as social representations in a cross-national context. *European Journal of Social Psychology*, 29, 1-29.

Dubouchet, J. (2004). Les représentations sociales de la justice pénale: retour sur un chantier abandonné. *Déviance & Société*, 28, 179-194.

Greco, J., & Volkmar, C. (1998). *Les représentations par les jeunes en difficulté sociale des décisions de justice*. Paris : Mission de Recherche «Droit et justice».

Jodelet, D. (2006). Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. In V. Haas (Ed.), *Les savoirs du quotidien. Transmissions, appropriations, représentations* (pp. 235-255). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Jost, J. T., Glaser, J., Kruglanski, A. W., & Sulloway, F. (2003). Political conservatism as motivated social cognition. *Psychological Bulletin*, 129, 339-375.

Kourilsky, C. (1986). Connaissance et représentations du «juridique» chez les enfants et les adolescents : concepts et méthodes d'interprétation dans la recherche sur la socialisation juridique. *Droit et Société*, 4, 471-496.

Languin, N., Widmer, E., Kellerhals, J., & Robert, C.-N. (2004). Les représentations sociales de la justice pénale : une trilogie. *Déviance & Société*, 28, 159-178.

Levin-Rozalis, M. (2007). Playing by the rules : Social representations of «Law» as the socio-cognitive mechanism between law and society. *Theory & Psychology*, 17(1), 5-31.

Maisonneuve, J. (1978). *Recherches diachroniques sur une représentation sociale*. Paris : Editions du CNRS.

Moscovici, S. (1993). Introductory address. *Papers on Social Representations*, 2(3), 160-170.

Percheron, A. (1991). Représentations de la loi et de la justice chez les Français de 16 à 21 ans. *Droit et Société*, 19, 377-388.

Podgórecki, A. (1973). *Knowledge and opinion about law*. London : Robertson.

Robert, P., & Faugeron, C. (1973). Représentations du système de justice criminelle. Essai de typologie. *Acta Criminologica*, 6, 13-65.

Robert, P., & Faugeron, C. (1978). *La justice et son public. Les représentations sociales du système pénal*. Genève : Masson.

Robert, P., & Faugeron, C. (1980). *La face cachée de la justice. La crise de la justice pénale*. Paris : Centurion.

Scharnitzky, P., & Kalampalikis, N. (2007). Une analyse lexicale des sources d'influence dans les jurys d'assises. *Bulletin de Psychologie*, 60(5), 425-432.

Staerklé, C., Doise, W., & Clémence, A. (1998). Representations of human rights accross different national contexts. *European Journal of Social Psychology*, 28, 207-226.

Tostain, M. (2007). L'influence des motivations à punir sur les jugements de responsabilité et l'attribution de sanction aux auteurs d'infractions pénales. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 75-76, 35-49.

Verkuyten, M., Rood-Pijpers, E., Elffers, H., & Hessing, D. J. (1993). Rules for breaking formal rules: Social representations and everyday rule-governed behavior. *The Journal of Psychology*, 128(5), 485-496.

Vigour, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte.